

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ETUDIANT.E.S DE BTS ET DE CPGE

Année scolaire 2026-2027

Préambule :

La réussite des étudiant.e.s engagé.e.s dans des filières post-baccalauréat au sein des lycées Cabanis est un objectif prioritaire pour l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives. Il est donc indispensable de rappeler solennellement aux étudiant.e.s les engagements attendus de leur part, en rapport avec les dispositions du règlement intérieur, afin de réunir les meilleures conditions à même de favoriser leur réussite. En contrepartie chaque adulte de l'établissement s'engage pour sa part à faire vivre cette charte de façon cohérente et harmonisée, dans toutes les filières et dans tous les enseignements.

-1- FAIRE PREUVE D'ASSIDUITE ET DE PONCTUALITE : deux incontournables pour des études couronnées de succès.

L'étudiant.e s'engage à faire preuve d'assiduité et de ponctualité pour tous les cours prévus à son emploi du temps.

Ce que cela implique : les absences en cours doivent demeurer exceptionnelles et doivent toujours faire l'objet d'une justification : convocation administrative (ex : tribunal, préfecture...), convocation à un examen, rendez-vous médical... Il en est de même pour les retards, dont le nombre doit rester contenu et répondre à de vrais impondérables (CF Règlement Intérieur).

Remarque : si la vie étudiante offre de nouveaux espaces de liberté et d'autonomie, il n'est pas acceptable que les obligations de ponctualité et d'assiduité s'en ressentent. Il est de la responsabilité de chacune et de chacun de savoir gérer les temps festifs et les obligations liées au statut d'étudiant.e.

-2- PRODUIRE UN TRAVAIL PERSONNEL REGULIER : une partie importante du travail de chaque étudiant(e).

L'étudiant.e s'engage à fournir un travail personnel régulier pour répondre aux attentes de ses enseignants en matière de préparation des examens ou des concours visés.

Ce que cela implique : le travail personnel constitue une grande partie de travail de chaque étudiant.e en plus de sa participation active aux cours et aux travaux proposés en classe.

Remarque : un.e étudiant.e se doit d'avoir des habitudes de travail qui lui permettent d'apprendre rapidement et durablement en vue des examens et concours visés. Il est donc primordial pour chaque étudiant(e) de planifier sa semaine de travail en prévoyant des temps personnels de recherche et d'approfondissement.

-3- RESPECTER LES DONNEES DE L'EMPLOI DU TEMPS : ne négliger aucune discipline et rester disponible toute la semaine

L'étudiant.e s'engage à respecter scrupuleusement son emploi du temps sans négliger aucune matière ni aucune plage horaire : chaque cours est important et ceux du vendredi après-midi n'ont pas moins de légitimité que les autres...

Remarque : l'emploi du temps est un document contractuel qui engage l'établissement (le chef d'établissement est responsable de l'organisation des enseignements au regard des exigences réglementaires du diplôme préparé) et l'étudiant.e : ainsi, les cours sont organisés sur les plages d'ouverture de l'établissement, à savoir du lundi 08h00 au vendredi 18h00. Sur cette amplitude, l'étudiant.e doit demeurer disponible pour assister à tous les cours qui figurent à son emploi du temps ou répondre à des convocations administratives.

-4- RATTRAPER LES EVALUATIONS EN CAS D'ABSENCE : une condition d'équité entre les étudiants.

L'étudiant.e qui a été absent.e à une évaluation s'engage à participer au rattrapage qui sera organisé par son enseignant.e et/ou par la vie scolaire ; sa présence est obligatoire.

Remarque : l'absence à une épreuve ou à un devoir, même justifiée, ne dispense pas l'étudiant.e de l'évaluation qui lui était destinée. Par équité de traitement quant au calcul des moyennes semestrielles, l'étudiant.e sera systématiquement convoqué.e à un temps de rattrapage de l'évaluation. Cette séance de rattrapage sera organisée par la vie scolaire et l'enseignant.e responsable de l'évaluation. L'étudiant.e se doit d'y être présent.e.

-5- PARTICIPER AUX EPREUVES « BLANCHES » : une façon de se préparer aux conditions de l'examen ou du concours.

L'étudiant.e s'engage à participer aux épreuves « blanches » organisées pour le.la préparer aux conditions réelles de l'examen.

Remarque : un.e étudiant.e acquiert des connaissances qui devront lui permettre de passer un ou plusieurs examens / concours, afin de viser une insertion professionnelle ou une poursuite d'études de qualité. S'entraîner à affronter les conditions de l'examen est une chance offerte par l'organisation de l'établissement, qui ne peut être que bénéfique aux étudiant.e.s.